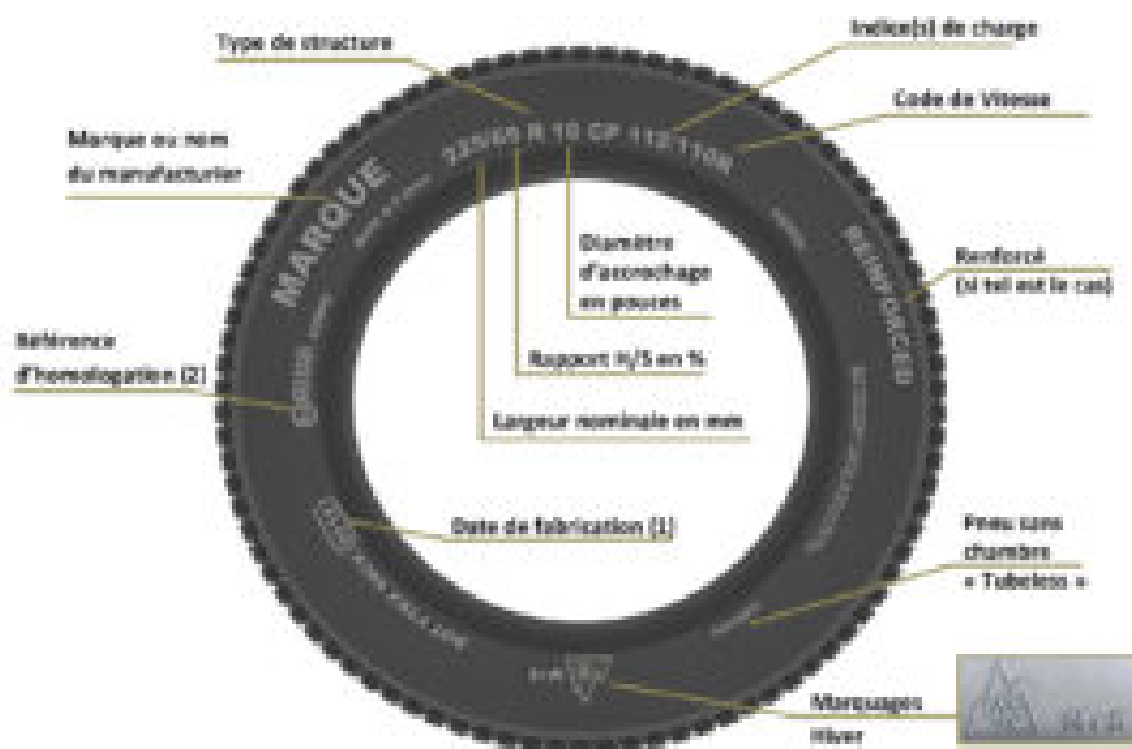




Marquages d'un pneu - Camping-Car

Il est indispensable de connaître la dimension des pneus (avant et arrière) qui équipent votre camping-car.

Les pneus comportent, sur les côtés (autrement appelés flancs) un certain nombre d'indications complémentaires. Parmi ces indications, certaines ont un caractère réglementaire.



Notes :

(1) Format à 8 chiffres - ex : 2519 - 2^{ème} semaine 2019

(2) (1) suite du nombre correspondant au pays d'homologation et de n° d'homologation, avec la lettre S pour les dimensions simples, W pour l'adhérence sur sol mouillé, R pour la résistance au roulement.

(3) Le suffixe « CP » est spécifique au pneu pour Camping-car





Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

225	Largeur en millimètres (mm) de la section du pneu (de flanc à flanc). Ici, le pneu fait 225 mm de large.
65	Série du pneu. C'est la hauteur du flanc du pneu exprimé en % de la largeur de section du pneu. La hauteur du flanc est, ici, égale à 65 % de 225 mm soit environ 146 mm.
R	Pneu à structure radiale : R = RADIAL
16	Diamètre intérieur en pouces du pneu (1 pouce = 25,4 mm) Ici, le diamètre intérieur du pneu est donc de 406 mm. Attention, le diamètre de la jante sur laquelle le pneu est monté doit être toujours le même que le diamètre intérieur du pneu.
CP	Le suffixe « CP » indique qu'il s'agit d'un pneu spécifique pour camping-car.
112/110	Indice de charge du pneumatique (voir tableau dans les Conseils pratiques). - Un indice de charge 112 indique que ce pneu peut être soumis à une charge maximale de 1120 kg lorsqu'il est monté seul. - Un Indice de charge 110 indique que ce pneu peut être soumis à une charge maximale de 1060 kg lorsqu'il est monté jumelé à un pneu identique.
R	Code de vitesse du pneu. C'est la vitesse maximale à laquelle le pneu peut rouler sans dommage. Ici, R = 170 km/h
TUBELESS	Ce pneu est dit TUBELESS ou à chambre incorporée. Doit donc se monter impérativement sans chambre à air. Attention, vérifiez que la jante est également Tubeless.

Marquages réglementaires qui attestent que le pneu est homologué par un pays :

E2 02-03 527 : correspond au numéro d'homologation du pneumatique tourisme attribué par les autorités françaises conformément au Règlement n° 30 (Règlement pour les pneus pour voitures particulières).

e4 02 04235-s : correspond au numéro d'homologation du pneumatique tourisme attribué par les autorités néerlandaises traduisant la conformité à la réglementation sur le bruit des pneus (Directive européenne n° 2001/43).

DOT : (Department of Transportation - USA) est une exigence réglementaire américaine pour l'exportation du pneu aux États-Unis et au Canada.

Autres marquages :

M + S : qui signifie Mud and Snow = indique que le pneumatique possède des capacités d'adhérence spécifiques sur les sols meubles tels que la neige.



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France



Pictogramme "3 Peak Mountain SnowFlake" Retrouvez nos informations sur le montage de pneus Hiver

TWI : Trade Wear Indicator (indicateur d'usure)

TUBELESS (TL) ou TUBE TYPE (TT)

Pneu TUBELESS (TL)



C'est un pneu avec chambre à air déjà incorporée, qui est donc étanche seul. Un pneu TUBELESS doit être toujours monté sur une roue TUBELESS.



Il est donc fortement déconseillé de monter une chambre à air dans un pneu TUBELESS.

Pneu TUBE TYPE (TT)



C'est un pneu qui n'est pas étanche seul, il nécessite l'usage d'une chambre à air.



Il est recommandé d'utiliser une chambre à air neuve lors de chaque montage/démontage du pneu sur la jante.